

RÉUNION DU CONSEIL 5 DÉCEMBRE 2016

Lundi, le 5^e jour du mois de décembre 2016, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 20 heures, à laquelle sont présents :

Mme Andrée Perron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;
M. Richard Tessier, conseiller;
Mme Thérèse Gravel, conseillère;

Sont absents :

M. Michel Croteau, conseiller;
M. Michel Grosleau, maire;

Tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant M. Richard Tessier.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 7 novembre 2016
4. Approbation des comptes et salaires
5. Compte-rendu des dossiers des élus
6. Affaires nouvelles

6.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Calendrier des séances régulières du Conseil pour l'année 2017
- b) Nomination des maires suppléants pour l'année 2017
- c) Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- d) Avis de motion - Adoption d'un règlement fixant le taux de taxes, les tarifs et les conditions de leur perception pour l'année 2017
- e) Dépôt des états comparatifs
- f) Avis de motion - Modification au Règlement 09-10-2005 concernant le tarif des licences de chien
- g) Mandat - Vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016
- h) Entente avec Transport adapté et collectif des Chenaux

6.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.3. TRANSPORT

6.4. HYGIÈNE DU MILIEU

6.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- a) Reconduction des membres du Comité consultatif d'urbanisme
- b) Demande de radiation d'une servitude de passage
- c) Mandat - GéniCité inc.

6.6. LOISIR ET CULTURE

- a) Les Loisirs de St-Prosper inc. - Dépôt des états financiers 2015
- b) Comité de développement social et communautaire - Dépôt des états financiers 2015
- c) Reconduction de mandat - Coordinatrice et représentant municipal à la bibliothèque Livresque
- d) Tarification des locations de salle

6.7. AUTRES

6.8. CORRESPONDANCES

6.9. Période de questions relatives aux sujets de la séance

6.10. Période de questions diverses

6.11. Clôture de la séance

2016-12-172

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 7 novembre 2016.

Vote demandé par Richard Tessier

Adoptée

2016-12-173

4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : les chèques des déboursés du mois de novembre, portant les numéros 9076 et 9077, auxquels il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 2105 à 2127 inclusivement, pour une somme globale de 27 990,48 \$. Les comptes à payer portant les numéros 9078 à 9117 inclusivement et totalisant la somme de 29 963,18 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par Richard Tessier

Adoptée

5. COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS

Aucun compte-rendu.

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

6.1 **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2016-12-174

6.1.a) **CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du Conseil municipal pour l'année 2017, qui se tiendront le lundi, sauf pour les mois de janvier, juillet et septembre qui seront un mardi. Toutes les séances débuteront à dix-neuf heures trente (19 h 30).

CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL - 2017
Mardi, le 10 janvier
Lundi, le 6 février
Lundi, le 6 mars
Lundi, le 3 avril
Lundi, le 1 ^{er} mai
Lundi, le 5 juin
Mardi, le 4 juillet
Lundi, le 7 août
Mardi, le 5 septembre
Lundi, le 2 octobre
Lundi, le 13 novembre
Lundi, le 4 décembre

Vote demandé par Richard Tessier

Adoptée

2016-12-175

6.1.b) **NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR L'ANNÉE 2017**

CONSIDÉRANT que le maire puisse se trouver dans l'impossibilité de se présenter à une séance du Conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE nommer M. Richard Tessier, conseiller au siège numéro 4, pour les mois de janvier à juin et Mme Thérèse Gravel, conseillère au siège numéro 3, pour les mois de juillet à décembre en tant que remplaçants du maire Michel Grosleau, pour siéger au conseil, en cas d'incapacité d'agir de ce dernier.

Vote demandé par Richard Tessier

Adoptée

6.1.c) DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil ont déposé leur formulaire de déclaration d'intérêts pécuniaires.

6.1.d) AVIS DE MOTION - ADOPTION D'UN RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DE TAXES, LES TARIFS ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2017

Avis de motion est déposé par Mme Thérèse Gravel, conseillère au siège numéro 3, que lors d'une prochaine séance, sera adopté un règlement fixant le taux de taxes, les tarifs et les conditions de leur perception pour l'année 2017.

6.1.e) DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Dépôt des états comparatifs de la Municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain à la table du conseil.

6.1.f) AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT 09-10-2005 CONCERNANT LE TARIF DES LICENCES DE CHIEN

Avis de motion est déposé par Mme Chantal Dansereau, conseillère au siège numéro 6, que lors d'une prochaine séance, sera adoptée une modification au règlement numéro 09-10-2005 portant sur la tarification des licences de chien.

2016-12-176

6.1.g) MANDAT - VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE mandater la firme comptable « Dessureault cpa et Associés inc. » pour procéder à la vérification de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016, au coût de 7 350,00 \$, taxes non incluses. Tout travail supplémentaire sera au tarif de 100,00 \$ de l'heure.

Vote demandé par Richard Tessier

Adoptée

2016-12-177

6.1.h) ENTENTE AVEC TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES CHENAUX

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain désire accorder une subvention à « Transport adapté et collectif des Chenaux » et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté à l'intérieur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes à mobilités réduites;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2017 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduit;

QUE le budget total pour la 28e année d'opération est estimé à 332 930,00 \$, le coût estimé pour le transport adapté est de 271 380,00 \$ et que la Municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain autorise, à même les fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à « Transport adapté et collectif des Chenaux » au montant de 1 257,00 \$

pour une période d'un an, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017;

QUE le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires, et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte cesdites prévisions;

QUE la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Notre-Dame-de-Mont-Carmel et qu'à ce titre, elle devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le conseil d'administration de « Transport adapté et collectif des Chenaux »;

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain avec « Transport adapté et collectif des Chenaux ».

Vote demandé par Richard Tessier

Adoptée

6.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.3 TRANSPORT

6.4 HYGIÈNE DU MILIEU

6.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2016-12-178

6.5.a) RECONDUCTION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par Thérèse Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE reconduire pour l'année 2017, les personnes suivantes au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Mme Chantal Dansereau, présidente, M. Luc Gagnon, vice-président, M. Guy Hébert, directeur et M. Réjean Parent, directeur.

Vote demandé par Richard Tessier

Adoptée

2016-12-179

6.5.b) DEMANDE DE RADIATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE

CONSIDÉRANT la demande de M. Michel Cossette et Mme Céline Frigon de retirer une servitude de passage que la Municipalité détient sur une partie des lots 88 et 89, depuis le 9 octobre 1992 et dont ils sont propriétaires;

CONSIDÉRANT que cette servitude fait référence à une conduite d'égout pluvial qui n'est plus existante aujourd'hui;

CONSIDÉRANT que l'estimation du coût pour retirer cette servitude par un acte notarié est d'approximativement 600,00 \$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil acquiesce à la demande de M. Michel Cossette et Mme Céline Frigon et accepte de défrayer la totalité de l'acte notarié;

QUE le Conseil mandate Me Martine Baribeau, notaire pour procéder à la radiation et autorise le maire et la directrice générale ou la directrice

générale par intérim à signer les documents relatifs à cette radiation;

QU'une copie de la présente résolution soit soumise aux requérants pour qu'ils en soient informés.

Vote demandé par Richard Tessier

Adoptée

2016-12-180

6.5.c) MANDAT - GÉNICITÉ INC.

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques veut corriger les déficiences à la station de pompage ainsi qu'au site de traitement des eaux usées avant d'accorder le certificat d'autorisation CA;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'octroyer le mandat horaire à la firme GéniCité inc. pour un montant maximal de 5 000,00 \$ et actualiser les coûts de surveillance reportés en 2017 pour un maximum de 900,00 \$, pour un mandat total de 5 900,00 \$ avant taxes.

Vote demandé par Richard Tessier

Adoptée

6.6 LOISIR ET CULTURE

6.6.a) LES LOISIRS DE ST-PROSPER INC. - DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2015

6.6.b) COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2015

2016-12-181

6.6.c) RECONDUCTION DE MANDAT - COORDONNATRICE ET REPRÉSENTANT MUNICIPAL À LA BIBLIOTHÈQUE LIVRESQUE

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE reconduire Mme Johanne Racine au poste de coordonnatrice de la bibliothèque Livresque et de reconduire comme représentant municipal, M. Richard Tessier, conseiller au siège numéro 4.

Vote demandé par Richard Tessier

Adoptée

2016-12-182

6.6.d) TARIFICATION DES LOCATIONS DE SALLE

Il est proposé par Thérèse Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE fixer le montant des locations des salles appartenant à la Municipalité et le tarif pour le montage des salles, comme suit:

Salle Honoré-Lacerte

Location régulière de la salle Honoré-Lacerte : 150,00 \$

Location régulière de la salle Honoré-Lacerte pour un organisme à but non lucratif extérieur : 50,00 \$

Location régulière de la salle Honoré-Lacerte pour un organisme de Saint-Prospere-de-Champlain : 0\$

Location pour funérailles de la salle Honoré-Lacerte : 175,00 \$ (incluant le montage de la salle)

Montage de la salle Honoré-Lacerte : 80,00 \$

Cuisine collective

Location régulière de la cuisine collective située au centre communautaire : 80,00 \$

Location régulière de la cuisine collective pour un organisme à but non lucratif extérieur : 25,00 \$

Les salles sont gratuites pour les organismes à but non lucratif de la municipalité.

DE rendre effective cette tarification à compter du 1er janvier 2017.

Vote demandé par Richard Tessier

Adoptée

6.7 AUTRES

6.8 CORRESPONDANCES

6.9 PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

6.10 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

6.11 2016-12-183 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Thérèse Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

De clore la séance à 20 h 40.

Vote demandé par Richard Tessier

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire suppléant atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

Richard Tessier, maire
suppléant

Sandra Turcotte
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim